



XI ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
FORUM MONDIAL DES RÉGIONS

Les régions face aux défis de la mise en oeuvre des
trois agendas mondiaux

Agenda 2030, Nouvel Agenda Urbain et accord de Paris

22 ET 23 OCTOBRE 2018, RABAT

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En moins d'un an, entre 2015 et 2016, la communauté internationale a adopté trois agendas novateurs et ambitieux : l'Agenda 2030, l'Accord de Paris sur le changement climatique, puis, le Nouvel Agenda Urbain.

Le rôle central des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de ces trois agendas internationaux est désormais incontesté et reconnu, car elles assument une responsabilité essentielle au niveau de la promotion du développement territorial durable et intégré.

L'Agenda 2030 pour le Développement Durable, l'Accord de Paris, comme le Nouveau Programme pour les villes énoncent explicitement la vision et les aspirations de toutes les composantes de la communauté internationale, y compris des gouvernements locaux et régionaux, et doivent donc être intégrés dans toutes les initiatives locales, nationales, et internationales.

Il est admis aujourd'hui que pour en assurer une mise en œuvre efficace, le nouvel agenda urbain et les ODD doivent être territorialisés et traduits en actions concrètes de développement territorial intégré ayant des impacts positifs sur les communautés locales. Ainsi, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne permettra une transformation positive pour les citoyens et la planète sans une implication effective des gouvernements intermédiaires et son appropriation par les citoyens. De plus, les gouvernements intermédiaires sont aux premières lignes aujourd'hui dans le combat contre les effets adverses du réchauffement climatique ce qui nécessite de porter une attention toute particulière à plusieurs problématiques comme celle de la production et la consommation de l'énergie, le développement des moyens adaptés en transport, l'alimentation en eau potable, la sécurité alimentaire et l'agriculture, y compris urbaine ; la santé et la sécurité des citoyens et des biens, l'éducation et la formation pour une meilleure résilience....

En effet, les gouvernements régionaux et intermédiaires sont les mieux placés pour :

- Apprécier les réalités environnementales, sociales et économiques relatives à leurs régions et peuvent apporter un éclairage très précieux aux gouvernements nationaux dans l'élaboration des politiques publiques.
- Adapter ces politiques publiques aux spécificités et besoins de leurs territoires dans le cadre de programmes de développement territorialisés et intégrés.

Par ailleurs, les défis qu'affrontent les villes face à l'urbanisation effrénée, à l'explosion démographique et à l'exode rural ; requièrent de s'attarder sur les modalités de mise en œuvre du Nouvel agenda urbain pour pouvoir s'attaquer aux inégalités émergentes et promouvoir des villes plus inclusives et durables. En dépit de leur forte hétérogénéité, les gouvernements intermédiaires sont en effet appelés à catalyser un processus inclusif, partenarial, conforme aux principes de la démocratie locale, visant à penser et à co-construire le développement durable des territoires.

Ils tirent cette légitimité de leur capacité croissante à mettre en place des politiques de façon autonome et à fournir des biens et des services publics, mais également de leur capacité à dépasser le clivage « urbain/rural », condition indispensable à la réalisation d'un grand nombre des ODD et du Nouvel Agenda Urbain. Ils disposent en outre, généralement, d'une marge de manœuvre suffisante pour leur permettre de réinterroger leurs pratiques en fonction de priorités et d'exigences nouvelles, émanant en particulier de la société civile.

Ils deviennent de ce fait des partenaires clés pour la réalisation du programme de développement 2030 et des ODD, ainsi que dans la co-construction de stratégies territoriales de développement adaptées pour la mise en œuvre des agendas de développement, afin de lutter contre la pauvreté, les inégalités, l'insécurité, les changements climatiques, créer des emplois et augmenter les revenus, tout en renforçant la résilience des territoires et des populations aux chocs et aux catastrophes auxquelles elles sont exposées.

Leur action constitue une opportunité de valoriser les apports de la démarche territoriale pensée comme une dynamique collective de mobilisation, de participation et d'innovation en terme de méthodes et d'outils, de partage de bonnes pratiques, et de plaider pour mobiliser plus de ressources au service d'un développement durable et solidaire des territoires. Dans une telle perspective, l'intégration des politiques, leur cohérence territoriale dans le cadre d'une gouvernance multi-niveaux constitue des enjeux de toute stratégie susceptible de prise en charge des défis de développement durable posés aux territoires.

C'est dans ce contexte que les gouvernements régionaux et intermédiaires sont confrontés actuellement à un triple défi :

i) Développer leur capacité à créer et à animer des mécanismes de dialogue et de concertation multi-niveaux : en effet, l'inscription des actions favorisant le développement durable des territoires par les gouvernements intermédiaires, dans le cadre d'approches intégrées permettant à toutes les dimensions du développement durable d'être traitées de manière simultanées dans un cadre d'interdépendance, constitue un enjeu méthodologique et opérationnel majeur de l'action des territoires.

ii) Développer leur capacité à mobiliser et à rassembler les parties prenantes de la chaîne du financement, afin d'identifier et de promouvoir des solutions innovantes de financement, notamment en matière de finance climat, permettant la mise en œuvre de ces accords internationaux à l'échelle territoriale.

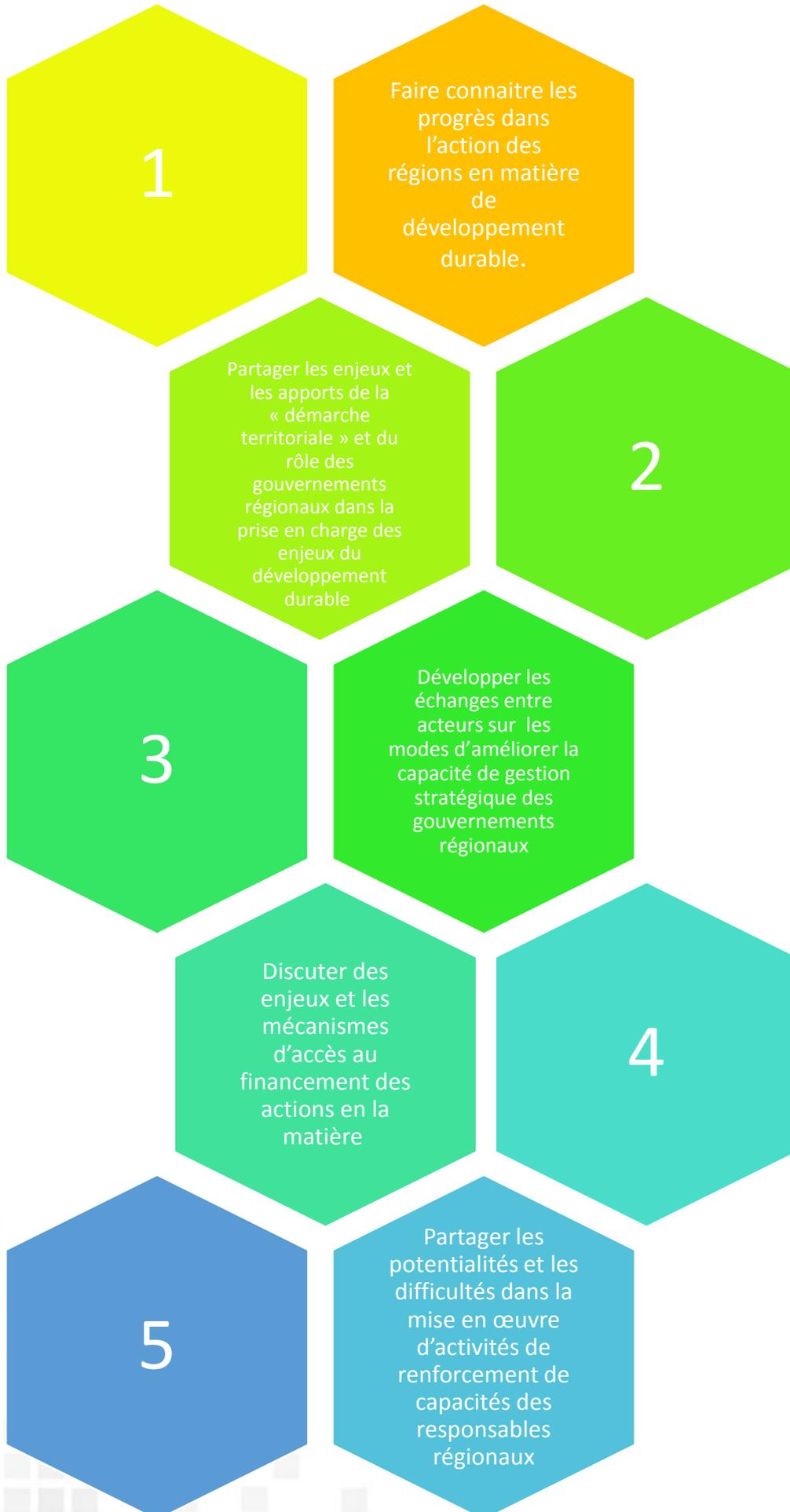
iii) Renforcer les capacités des élus et cadres régionaux impliqués dans ces politiques : Appelées à assurer le pilotage du développement intégré et durable de leur territoire, en matière économique, sociale, culturelle et environnementale, les Régions se doivent d'assumer de nouvelles compétences et développer leur manière d'agir pour maîtriser, accompagner, favoriser et mettre en cohérence ce développement. Ces responsabilités, qui leur incombent désormais, ne peuvent être assumées avec succès sans une mise à niveau préalable des capacités des élus et des personnels des collectivités régionales, tant en termes de gestion institutionnelle, de pratique démocratique que de politiques de développement.

Dans ce contexte à la fois très mobilisateur, mais également porteur d'un niveau très élevé d'exigence et d'engagement de la part des gouvernements régionaux, l'ORU-FOGAR s'est donnée comme ambition de contribuer de manière forte à la consolidation de leur rôle d'acteur majeur dans le développement durable des territoires, de contributeur aux réformes institutionnelles, politiques et légales au niveau national et de vecteur de nouvelles pratiques, à l'échelle mondiale, via notamment la coopération décentralisée.

C'est dans cette perspective qu'elle a choisie comme thème central de son assemblée générale, que la Région Rabat Salé Kenitra accueille les 22 et 23 octobre 2018, « Le rôle des régions dans la mise en œuvre des trois agendas globaux ». L'assemblée de Rabat de l'ORU Fogar permettra d'exposer les multiples façons qu'ont différentes régions du monde de mettre en œuvre les trois agendas.

La tenue de ce forum à Rabat s'organise à un moment où une grande réforme territoriale est engagée par le Royaume du Maroc dans le cadre du processus de régionalisation avancée.

Dans le cadre de ce processus la loi organique relative à la région a conféré à celle-ci un rôle majeur en matière « de promotion du développement intégré, son organisation, sa coordination, et son suivi à travers notamment... la valorisation des ressources naturelles, leur protection et la contribution à la réalisation du développement durable ».



OBJECTIFS DU FORUM

PROGRAMME DE LA XI ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lieu : Hôtel Sofitel Jardin des Roses, Rabat
Lundi 22 octobre 2018



8:30 -10 :00

Réunion du Bureau Exécutif de l'ORUFogar (réservé aux membres).

10:00

Pause-Café.

10:30 - 13 :00

Assemblée Générale de l'ORUFogar (réservée aux membres).

13:00 - 14 :30

Déjeuner (réservé aux membres).

PROGRAMME FORUM MONDIAL DES RÉGIONS

“ Les régions face aux défis de la mise en oeuvre des trois agendas mondiaux ”
(Agenda 2030, Nouvel Agenda Urbain et Accord de Paris)

Lieu : Hôtel Sofitel Jardin des Roses, Rabat

LUNDI 22 OCTOBRE 2018

14:30 **Accueil des participants**

15:00 - 16 :00 **Cérémonie d'ouverture**

Mot d'accueil de **M. Abdessamad SEKKAL**, Président de l'ORU-Fogar et Président du Conseil de la Région de Rabat-Salé- Kenitra.

- Mot de **M. Abdelouafi LAFTIT**, Ministre de l'Intérieur du Maroc.
- Mot de **M. Aziz REBBAH**, Ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement durable du Maroc.
- Mot de **M. Nizar BARAKA**, Président du Conseil économique, social et environnemental du Maroc (CESE).
- Allocution de **M. Saad-Eddine EL OTMANI**, Chef du Gouvernement du Maroc.

16:00 - 16 :30 **Portrait de famille**

16 :30 - 17 :00 **Pause – café**

17:30 - 18 :30 **Rôles, enjeux et défis des régions dans la mise en œuvre des trois agendas mondiaux**

- **Dr Hassan RADOINE**, Directeur de l'école d'architecture et d'urbanisme de l'université polytechnique Mohammed VI, Ben Guerir.
- **Mme Claire CHARBIT**, Responsable du dialogue avec les autorités locales et régionales à la direction de la gouvernance publique et du développement territorial de l'OCDE.
- **M. Rodrigo MESIAS**, Chargé des politiques du nrg4SD.
- **M. El Habib BENESSAHRAOUI**, ex Directeur de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie.

Modérateur : M. Abdelouahed FIKRAT, Expert en développement.

18:30 - 19 :30 **Visite culturelle**

20:30 - 23 :00 **Dîner offert par le Conseil Régional de Rabat Salé Kenitra**

MARDI 23 OCTOBRE 2018

8 :30 - 10:30

Agenda 2030

Localisation des ODD à l'échelle régionale et rôle de la coopération décentralisée internationale dans la mise en œuvre de l'Agenda des nations unies de développement durable à l'horizon 2030

Organisé par PNUD ART

- **Mme Rajae CHAFIL**, Directrice de l'Observation, des Etudes et de la Planification au Secrétariat d'Etat chargé du Développement Durable, Maroc.
- **M. Leyre MADARIAGA**, Directeur Général de l'action extérieure au gouvernement basque.
- **Mme Sylvia SHMIDT**, Chargée de mission au ministère de l'environnement et de l'agriculture de la Rhénanie du Nord-Westphalie.
- **M. Isidre SALA**, Directeur Général des affaires multilatérales et européennes de Catalogne.
- **Mme Assia BOUZEKRI**, Vice-Présidente de la Région de Tanger Tétouan Al Hoceima, Maroc.
- **Mme Carolina DARIAS**, Présidente du Parlement de Canarias, Espagne.

Introduction et modération : **M. Johannes KRASSNITZER**, Coordinateur du PNUD Art.

10:30 - 11:00

Pause-Café

11:00 – 12:30

Accord de Paris

Rôle des gouvernements intermédiaires et des régions dans la territorialisation des NDC de l'Accord de Paris et défis d'accès aux financements des projets d'atténuation et d'adaptation

Organisé par l'Ile de la Réunion (France) et la région de Gossas (Sénégal)

Introduction : **M. Adama DIOUF**, Président de la région de Kafrine et Président de l'Association des départements du Sénégal.

- **M. Didier ROBERT**, Président de l'île de la Réunion, France.
- **M. Brahim HAFIDI**, Président de la Région de Souss – Massa, Maroc.
- **M. Josephat NARROK**, Président du Conseil des Gouverneurs du Kenya.
- **M. Adama DIALLO**, Président de Gossas, Sénégal.
- **M. Juan Luis MANSUR**, Président de Zicosur et Gouverneur de Tucuman, Argentine.
- **M. Edwin LICONA**, Gouverneur de CUSCO, Pérou.

Modérateur : **M. Abdelouahed FIKRAT**, Expert en développement.

12:30 – 14:00

Déjeuner

14:00 - 15:30

Nouvel Agenda Urbain

Potentiel des gouvernements intermédiaires et des régions dans l'intégration verticale des guidelines du Nouvel Agenda Urbain

Organisé par : *Secretariat Habitat Urbain et Territoire. Département de Territoire et Durabilité du Gouvernement de la Catalogne.*

Introduction et moderation : **M. Josep ARMENGOL**, Directeur général adjoint de l'action territoriale et de l'habitat urbain. Gouvernement de Catalogne.

- **M. Agustí SERRA**, Secretariat Habitat Urbain et Territoire. Gouvernement de Catalogne.
- **Mme. Claudia FAUNDEZ**, Conseillère Régionale Metropolitan Cordillera, Chili.
- **M. Abderrahim KSIRI**, Membre du Conseil économique et social et environnemental du Maroc.
- **M. Gustavo BAROJA**, Président du CONGOPE, Equateur.
- **M. Karim HENDILI**, Directeur du programme UNESCO Magrib.

Conclusions : **M. Remy SIETCHPING**, Responsable des travaux d'ONU-Habitat sur la politique urbaine nationale, le développement métropolitain, le développement territorial et les liens entre zones urbaines et rurales.

15:30 - 16 :00

Pause-café

Sessions parallèles

16:00 - 17 :30

Table ronde 1 : Exemples de planification RIS3

Introduction : **M. Josep Maria PASCUAL**, Consultant.

- **M. Paul CARRASCO**, Préfet d'Azuay, Equateur.
- **M. Marne OSORIO**, Gouverneur de Rivera, Uruguay.
- **M. José Ignacio PERALTA**, Gouverneur de Colima, Mexique.
- **M. Antonio KUBES**, Préfet de Pastaza, Équateur.

Conclusions : **M. Javier GOMEZ**, Centre pour la planification intelligente et la recherche de la Commission Européenne.

Modérateur : **M. Javier SÁNCHEZ**, Chef du groupe de travail.

Table ronde 2 : Politiques pour protéger la diversité culturelle

Organisateur : *Groupe de Travail pour la Diversité Culturelle*

Introduction : **M. Ferdinand RICHARD**, Président du groupe d'experts du fond international pour la diversité culturelle, UNESCO.

- **M. Marcelino CHUMPI**, Préfet de Morona Santiago, Equateur.
- **M. Aka OUELE**, Président du Sud Comoé et de l'Association des Régions et Départements de Cote d'Ivoire.
- **M. Hugo Javier GONZALEZ**, Gouverneur de Central, Paraguay.
- **Mme Anne WAIGURU**, Présidente du Conseil de Kirinyaga, Kenya.

Conclusions : **M. Mohamed FAHMI**, Président du Centre international de coopération Sud-Nord et coordinateur du réseau national marocain de la Fondation Anna Lindh.

Modérateur : **M. Salvador GAUSA**, Commissaire aux relations internationales de la Diputació de Barcelona.

Table ronde 3 : Bonnes pratiques régionales, présentation des pratiques primées lors des éditions I et II du prix de bonnes pratiques régionales

- Représentants des pratiques gagnantes.

Introduceur : **M. Carles LLORENS**, Secrétaire Général de l'ORU-Fogar.

Modérateur : **Mme Anna FERNANDEZ**, Coordinatrice générale de l'ORU-Fogar et Présidente du Jury.

17:30 - 18:00

Cérémonie de l'édition III du Prix de Bonnes Pratiques Régionales

- **Mme Anna FERNANDEZ**, Coordinatrice générale de l'ORU-Fogar et Présidente du Jury.
- **M. Johannes KRASSNITZER**, Coordinateur du PNUD Art.

18:00 - 18 :30

Restitutions et synthèse

M. Abdelouahed FIKRAT, Expert en développement.

M. Augustin MARIA, Expert en développement au Moyen-orient et en Afrique au bureau de la Banque Mondiale.

M. Carles LLORENS, Secrétaire Général de l'ORU-Fogar.

18 :30 - 19 :00

Déclaration du forum et cérémonie de Clôture

M. Mohand LAENSER, président de l'Association de Régions du Maroc (ARM) et du Conseil Régional de Fès-Meknès.

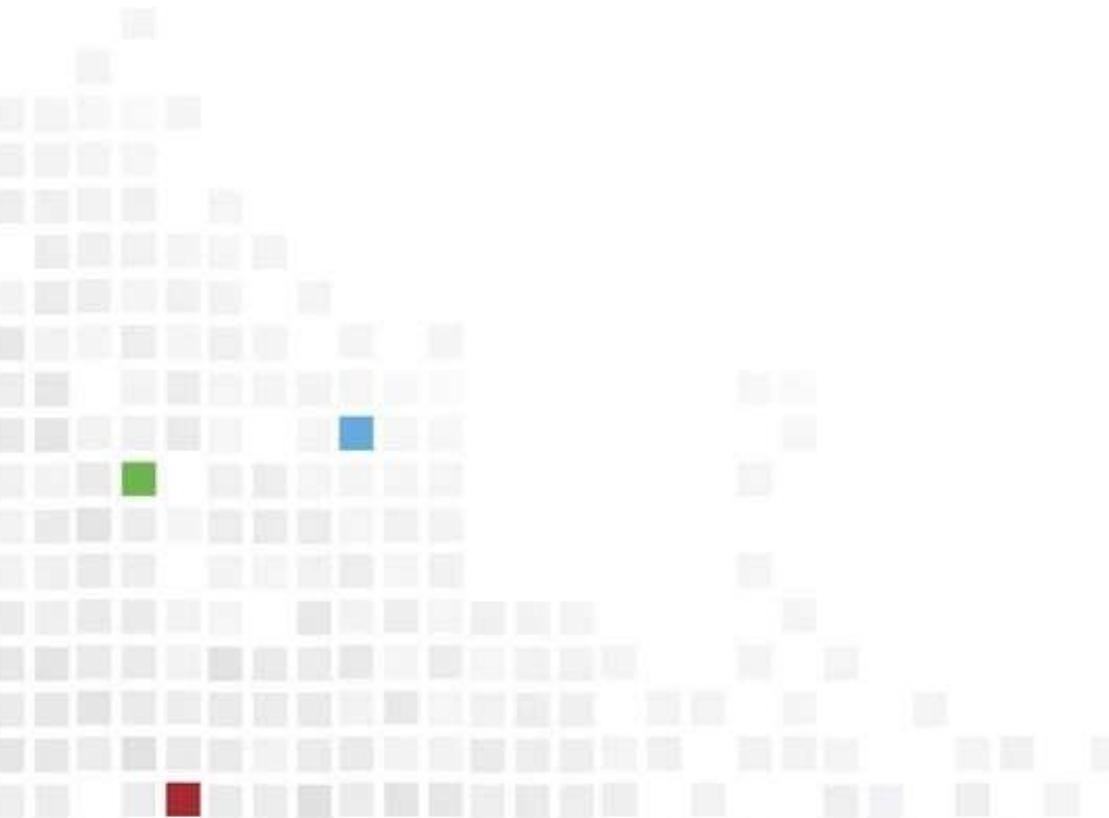
M. Abdessamad SEKKAL, Président de l'ORU- Fogar et Président du Conseil Régional de Rabat Salé Kenitra.

M. Juan SHIARETTI, hôte du V FORO LED 2019 et Gouverneur de Cordoba, ARGENTINE.

Les langues officielles de l'événement sont le français, l'espagnol, l'anglais et l'arabe.

L'évènement va être conduit par Monsieur Abdelouhed FIKRAT.

CONCEPT NOTES



PANEL 1

AGENDA 2030 : Localisation des ODD à l'échelle régionale et rôle de la coopération décentralisée internationale dans la mise en œuvre de l'Agenda des nations unies de développement durable à l'horizon 2030

Organisateurs : PNUD ART

23 Octobre 2018

Un élément fondamental pour la mise en place réussie du programme de développement durable à l'horizon 2030 est la construction d'alliances multisectorielles impliquant les gouvernements, la société civile, les académies, le secteur privé et les agents sociaux. Ces alliances sont essentielles pour mobiliser les connaissances, les technologies et les ressources financières nécessaires dans l'accomplissement des 17 ODD. De même elles constituent le levier pour la promotion d'une société pacifique dans le sens d'un développement durable et de construire des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.

Dans ce cadre, et afin de garantir le respect des ODD, il est très important d'associer une participation active de la société civile et lui conférer le rôle d'acteur essentiel pour la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030. En effet, Il est impératif que les organisations de la société civile travaillent en étroite collaboration avec les gouvernements intermédiaires pour assurer une bonne mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et qu'elles soient tenues de rendre compte des progrès réalisés par rapport aux objectifs prévus.

« Les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle essentiel en permettant à la population de revendiquer ses droits, de promouvoir une approche fondée sur les droits, en aidant à configurer des politiques et des alliances pour le développement et en surveillant leur mise en œuvre » (Article 22, Déclaration finale du IV Forum sur l'Efficacité de l'Aide de Busan).

Pour éradiquer la pauvreté, préserver la planète et créer une croissance économique inclusive et équitable grâce au développement durable, la participation active de tous les acteurs et de tous les secteurs de la société est essentielle. Le programme de développement durable à l'horizon 2030 est un agenda pour les personnes à travers les personnes. Si nous voulons «ne laisser personne de côté », nous devons nous assurer que nous impliquons autant d'acteurs que possible.

Cependant, les organisations de la société civile (OSC) doivent être renforcées, en particulier au niveau institutionnel et elles doivent renforcer leur capacité d'incidence sur les politiques publiques dans le but de consolider une société civile de premier plan.

Mais quel est le rôle de la société civile organisée dans la mise en œuvre du Programme 2030 ? Quelle est leur responsabilité, en tant qu'organisations, face aux défis mondiaux posés par l'agenda international ? Comment peuvent-ils agir ? De l'ORU Fogar, nous croyons que les régions, en tant que gouvernements territoriaux intermédiaires, ont un rôle fondamental non seulement dans la mise en œuvre de l'agenda, mais aussi dans l'articulation de l'alliance avec la société civile et les agents sociaux.

Objectif du Panel

Analyser et discuter comment la coopération décentralisée favorise le développement des capacités institutionnelles, techniques et stratégiques des organisations de la société civile à travers la coopération technique et renforce leurs compétences institutionnelles et leur participation active pour atteindre les ODD du programme de développement durable à l'horizon 2030.

PANEL 2

ACCORD DE PARIS : Rôle des gouvernements intermédiaires et des régions dans la territorialisation des NDC de l'Accord de Paris et défis d'accès aux financements des projets d'atténuation et d'adaptation

Organisateurs : Ile de la Réunion (France) et Gossas (Sénégal)

23 Octobre 2018

Quelles opportunités présente l'accord de Paris pour les régions ? Quelle opportunité pour une décentralisation des fonds climat ?

Le 12 décembre 2015, la COP21 s'est conclue sur un premier accord qui prévoit de limiter l'augmentation de la température à 2° voire d'aller vers l'objectif de 1,5° par rapport à l'ère préindustrielle. Le texte tient compte des besoins et moyens des pays signataires. Il est durable dans le temps avec des ambitions révisables à la hausse périodiquement.

L'Accord contient : des engagements de la part de chaque pays pour réduire les GES ; des règles pour contrôler les efforts entrepris ; des solutions pour financer durablement la lutte et l'adaptation au changement climatique des pays en voie de développement (Fonds vert pour le climat : 100 milliards de dollars par an à partir de 2020) ; et un agenda des solutions regroupant les initiatives des acteurs non gouvernementaux.

L'accord de Paris met aussi l'accent sur le rôle des acteurs locaux dans l'action climatique. En effet, plus de 55% de la population mondiale vit aujourd'hui dans des villes — les deux tiers en 2050 — et génèrent 70% des émissions de carbone. Ces acteurs locaux, en particulier les grandes métropoles du monde, occupent donc une place centrale. Ils subissent les effets du changement climatique mais sont aussi de vrais laboratoires d'expérimentation auprès des citoyens. Porteurs de solutions concrètes, leur ambition peut tirer vers le haut les positions des États nations. Ces territoires et régions du monde comptent aussi jouer un rôle de premier ordre dans la lutte contre les effets du changement climatique. Les régions membres de l'ORU se sont aussi engagées, dans cette initiative de réduction des gaz à effet de serre, et souvent leurs actions vont plus vite que celles des États et touchent directement les communautés.

L'accord de Paris est intervenu dans un moment où le monde s'inquiète de pouvoir nourrir ses habitants dont le nombre augmente chaque jour, avec environ 842 millions de personnes souffrant de la faim, et plus de 180 millions d'enfants touchés par la malnutrition. Le rapport estime que les coûts pour l'adaptation devraient atteindre 70 à 100 milliards de dollars par an d'ici 2050. Malgré la volonté politique et les financements promis par les États développés, la question du financement de l'adaptation et de l'atténuation se pose avec acuité.

Si la question de l'accès au financement climat est importante, il n'en est pas moins de la question de la gouvernance des questions de changement climatique au niveau des gouvernements régionaux. En effet, la communauté internationale a reconnu le rôle des gouvernements infra étatiques dans l'adaptation et l'atténuation comme étant primordial. Les régions, de par leur proximité par rapport aux communautés de base, constituent des échelles pertinentes pour porter le combat contre les effets du changement climatique.

Les régions, plus proches du terrain et des populations, connaissent mieux leurs priorités et peuvent intervenir de façon efficace à l'échelle de leurs terroirs ou à des échelles plus larges, si elles disposent de ressources humaines, matérielles et financières adéquates. Aujourd'hui, les régions du monde sont conscientes qu'elles peuvent jouer un rôle primordial dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Elles ne veulent plus rester en marge de ce combat et souhaitent bien vivement d'être reconnues par les agences des Nations Unies et par les États comme des acteurs viables de la lutte contre le changement climatique.

De façon très concrète, il s'agira pour nous, en tant que gouvernements régionaux, membres de l'ORU, de promouvoir un développement équilibré et durable qui soit en adéquation avec les objectifs du développement durable. Ainsi, nous faudrait-il à travers une sensibilisation des populations, une mise en œuvre d'actions concrètes sur le développement économique (agriculture, élevage, foresterie, hydrologie, etc.) mais également sur d'autres domaines comme le transport, agir afin de contribuer à atténuer l'évolution actuelle des tendances climatiques et d'offrir aux populations un cadre de vie plus sain. D'où la nécessité d'obtenir les financements adéquats.

Les impacts croissants du changement climatique imposent une solidarité entre tous les États, notamment pour financer d'une part, la transition climatique des pays les plus impactés, et d'autre part, l'adaptation et les pertes et dommages. La justice face au changement climatique est un facteur important. Elle doit permettre de préserver efficacement et durablement le droit à un environnement sain pour toutes et tous y compris pour les plus démunis et les plus vulnérables au changement climatique. Il engage ainsi, les pouvoirs publics et la société à limiter et réduire les inégalités sociales et économiques générées par le réchauffement planétaire. Il est également important pour les communautés de s'investir dans l'organisation de leurs propres actions et dans les décisions concernant leur avenir.

Il semble alors judicieux, lors de ce panel, de mettre l'accent à la fois sur le rôle des gouvernements régionaux dans la lutte contre les changements climatiques en lien avec l'accès facilité aux financements existants, intégrant une démarche de justice climatique. Il s'agira ici de démontrer par quels moyens les régions du monde s'approprient leur rôle de leader dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation ; mais aussi de les aider à répondre à ces questions : où se trouvent les fonds, comment y accéder, quelles préparations faut-il ? Quelles seront les difficultés ? Quels sont les succès stories ?

PANEL 3

NOUVEL AGENDA URBAIN : Potentiel des gouvernements intermédiaires et des régions dans l'intégration verticale des guidelines du Nouvel Agenda Urbain

Organisateur : DG de Territori i Urbanisme de la Catalogne.
23 Octobre 2018

Le panel cherche à exposer le modèle de l'Agenda urbain de la Catalogne, lequel se base sur la recherche d'un cadre urbain stratégique à travers la gouvernance partagée.

Nous ne devrions pas nous étonner de constater que certains des principes établis dans la Conférence Habitat III, comme « le droit à la ville », « ne laisser personne en arrière » ou « le développement urbain durable d'un point de vue social, écologique et économique » sont des valeurs partagées qui ont été prises en compte, pendant de nombreuses années, dans les politiques publiques déployées par tous les niveaux de gouvernance. La nature ou le champ de compétences propre à chaque administration n'a pas empêché ces administrations d'assimiler progressivement, à des degrés ou niveaux d'engagement variables, l'importance de la durabilité dans leurs agendas particuliers.

L'intérêt croissant pour des questions comme la durabilité, les effets du changement climatique, l'inégalité sociale ou la résilience est devenu une tendance qui définit l'approche particulière de chaque niveau de gouvernance. Dans ce sens, du fait de leur proximité par rapport aux citoyens, les gouvernements locaux et sous-nationaux ont mené un nombre important d'initiatives, d'actions et de projets associés à ces principes et sont devenus les principaux acteurs qui se sont rendu compte de l'importance du nouvel Agenda urbain et qui ont appliqué ses principes en conséquence.

Ceci dit, le nouvel Agenda urbain ne devrait pas être lancé comme un déploiement d'actions isolées. Au contraire, la mise en œuvre des principes susmentionnés exige une stratégie générale impliquant tous les niveaux de gouvernance. Il faut prendre différents engagements concernant la gouvernance pour obtenir une mise en œuvre effective : approches intégratrices, prise de décisions dans de nombreux domaines, perspective interdisciplinaire, inclusion de toutes les parties intéressées, etc. Ceci étant, ces actions devront s'inscrire dans un cadre stratégique établi au préalable qui fera office de guide capable de mener ce saut vers un leadership réel partagé.

Il s'ensuit qu'il faudra implanter un changement de paradigme afin d'adapter l'architecture de la gouvernance à ces défis en repensant le rôle des principaux acteurs et les relations entre ces derniers. Il faudra réaligner tous les niveaux de la gouvernance - en brisant les habitudes d'inertie et de méfiance - afin de se soumettre à un objectif principal : un développement urbain durable. Mais comment pouvons-nous obtenir une collaboration à de multiples niveaux ? Comment pouvons-nous briser l'effet de silo qui existe entre les différentes dimensions sectorielles de sorte à obtenir une approche holistique intégrale, réellement efficace face aux défis urbains ? Comment est-ce que les gouvernements sous-nationaux peuvent créer un cadre normatif qui implique toutes les parties intéressées ?

La vision catalane

En tant que représentant d'une région possédant de vastes compétences en matière urbaine, le gouvernement catalan est profondément impliqué dans la mise en œuvre d'un nouvel Agenda urbain. Dans ce sens, suite à la signature du Mémoire d'entente avec l'ONU Habitat pour le développement d'un nouvel Agenda urbain, le gouvernement catalan a approuvé un décret en avril 2017 afin d'élaborer un Agenda urbain en Catalogne, une feuille de route destinée à orienter les politiques urbaines dans les prochaines décennies.

À cet effet, un organe collégial - l'Assemblée urbaine de Catalogne - constitué de tous les niveaux

de gouvernance urbaine, des parties intéressées et de représentants des secteurs privé et public, analyseront, coordonneront et valideront l'élaboration d'un nouvel Agenda urbain pour la Catalogne. En d'autres mots, dans une expérience unique et sans précédents, le gouvernement catalan délègue à un organe hybride mi-public, mi-privé la responsabilité d'impulser tout le processus, y compris la désignation de groupes d'experts, la coordination des tables rondes et, finalement, la validation de l'Agenda urbain de la Catalogne.

Une série de principes essentiels ont été pris en compte dans la création de l'Agenda : inclusion, durabilité, interdisciplinarité et approche intégratrice, décentralisation ou subsidiarité, etc. Ceci dit, l'Agenda urbain de la Catalogne a été principalement conçu comme un instrument utile pour établir un dialogue avec d'autres réalités et des défis globaux. Dans ce sens, la dimension urbaine de l'Agenda 2030 a été établie en considérant que l'Agenda urbain de la Catalogne doit être transformé en une compilation utile de politiques destinées à aborder les objectifs de développement durable à l'échelle urbaine. Par ailleurs, la proposition de contenus de l'Agenda a été structurée en suivant une méthodologie équivalente construite à partir d'objectifs, de défis et d'indicateurs qui permettront d'établir non seulement un processus de surveillance, mais également un dialogue réel entre les agendas. Ce dialogue est essentiel pour garantir la réussite de l'Agenda urbain de la Catalogne.

Mots clefs Nouvel Agenda urbain, Agenda 2030, gouvernance partagée, cadre normatif urbain

Objectif :

- Contribuer de façon positive à la discussion globale sur l'implantation de l'Agenda urbain en mettant l'accent sur le rôle stratégique des niveaux sous-nationaux et sur le besoin de la gouvernance partagée.
- Générer un dialogue entre différents types de régions et d'institutions lors de l'introduction des travaux en cours sur l'Agenda urbain de la Catalogne. - Souligner les connexions et les alignements entre le nouvel Agenda urbain et l'Agenda 2030, et le besoin d'une gouvernance intégrale et partagée.

Candidats intervenants ou participants aux tables rondes

L'événement se centrera sur la nécessité d'établir un cadre stratégique et une gouvernance partagée, deux points essentiels dans l'élaboration actuelle de l'Agenda urbain de la Catalogne. Pour ce faire, l'événement devra compter sur la participation des intervenants suivants (qui sont tous membres de l'Assemblée urbaine de Catalogne) :

- Un représentant du niveau sous-national (Generalitat de Catalogne), qui représentera les principaux aspects de l'Agenda urbain de la Catalogne.
- Un représentant du niveau local, qui analysera la perspective et exposera les résultats attendus de l'Agenda urbain de la Catalogne.
- Un représentant des associations civiles qui résumera le point de vue des parties intéressées.

L'événement se terminera avec un représentant d'ONU-Habitat.

Atelier Planification stratégique de spécialisation intelligente (RIS-3)

Organisateur : Groupe de Travail

23 octobre 2018

Objectifs :

- Établir les conclusions concernant le développement du programme et les résultats obtenus à ce jour.
- Faire connaître les stratégies de spécialisation intelligente de quatre ou cinq régions qui ont participé au programme.
- Échanger des expériences entre les régions participantes.
- Explorer les possibilités et les possibilités de continuité du programme et établir les changements possibles nécessaires à partir de l'expérience acquise.

Participants :

Les gouvernements régionaux participant au programme RIS3-AL à sa voir : Azuay, Rivera, Colima et Pastaza. D'autres gouvernements régionaux participant à l'assemblée ORUFogar s'intéressent à la spécialisation intelligente.

Invités ad hoc : Javier Gómez, responsable scientifique, spécialisation intelligente du Centre commun de recherche, Commission européenne ; et Josep Maria Pascual Esteve, consultant.

Il conviendrait d'inviter des représentants de la Commission européenne (Direction C - Planète et Prospérité, United C5 - Villes, Autorités Locales, Digitalisation, Infrastructures), qui finance le projet Platforma.

Contenu

1. Bienvenue et introduction.
2. Conférence par un expert (JM Pascual) (les questions clés au sein de la conférence devraient se concentrer, dans le cadre de la planification stratégique participative dans un environnement institutionnel à plusieurs niveaux, sur l'innovation et la gouvernance).
3. Présentation générale du développement du programme.
4. Présentation de quatre ou cinq stratégies de spécialisation intelligente des régions participant au programme RIS3-AL *.

5. Débat et conclusions.

Pour le moment, nous partons de l'hypothèse que les régions participantes sont Azuay, Rivera, Colima et Pastaza, avec la possibilité de participation d'une cinquième région à déterminer au fur et à mesure de l'élaboration de leurs plans.

(*) L'intérêt pour l'exposition des stratégies de spécialisation intelligente de ces régions est basé sur quelques caractéristiques spécifiques :

Azuay : Son intérêt principal est le fait que le point de départ de la stratégie a été le développement d'un projet dans le secteur de la construction, avec la création d'un cluster et d'un centre technologique. Pour cette démarche, un programme de coopération public-privé a été mis en place avec la participation des représentants des entreprises et de l'éducation, en plus des acteurs gouvernementaux. La stratégie RIS3 peut fournir à la région d'une feuille de route pour transformer le secteur de la construction en moteur de développement économique régional, tout explorant les possibilités de développer d'autres secteurs connexes ou complémentaires à la construction et à des projets spécifiques dans les domaines économique, social et environnemental.

Rivera : La stratégie RIS3 s'inscrit dans le cadre d'un projet visant à créer un pôle technologique basé essentiellement sur la production de logiciels et axé sur le soutien à l'entrepreneuriat. Il y a ici un intérêt supplémentaire, puisque la stratégie est conçue comme un projet de coopération transfrontalière entre Rivera et Livramento. Les deux régions ont déjà une certaine tradition de travail en commun, et les perspectives pour le renforcer dans ses dimensions éducatives et professionnelles sont désormais basées sur ce pôle technologique binational.

Colima : La définition de la stratégie est encore dans ses phases initiales, bien qu'elle pointe vers un pôle industriel comme élément central, avec la participation des entreprises et des universités.

Pastaza : Les caractéristiques du processus RIS3 dans cette région présentent une grande complexité au sein du programme RIS3-AL, tant pour la structure décisionnelle au niveau institutionnel et à ses différents niveaux territoriaux, que pour les caractéristiques socioéconomiques de la région. Pastaza comprend sept nationalités reconnues et une géographie humaine très complexe, avec des communautés qui vivent presque isolées dans la forêt amazonienne. La stratégie RIS3 repose sur des facteurs clés tels que la préservation de l'environnement naturel, qui est à son tour harmonisé avec le développement économique des communautés qui l'habitent, où l'exploitation forestière, pétrolière et gazière sont les problèmes les plus urgents et où les acteurs intéressés sont très conflictuels. Un élément d'intérêt supplémentaire est la possibilité de travailler conjointement au niveau transnational avec la région de Loreto au Pérou, avec laquelle Pastaza partage les objectifs et les stratégies futures possibles dans l'environnement amazonien. Cependant, pour être réaliste, la complexité de l'environnement socio-économique et institutionnel rend prévisible que l'objectif le plus ambitieux qui puisse être atteint dans sa stratégie de spécialisation intelligente est d'innover au niveau fonctionnel dans la structure décisionnelle et la coopération entre agents. De toute façon, c'est une étude de cas très intéressante.

Atelier : Politiques pour protéger la diversité culturelle

Organisateur : Groupe de travail Diversité Culturelle

23 octobre 2018

Il y a une vieille anecdote sur un auteur-compositeur-interprète catalan, Guillem d'Efak, fils d'une princesse de l'ancienne colonie espagnole de Guinée équatoriale (et donc de peau noire comme elle) et d'un militaire espagnol, ce qui caractérise éloquentement la diversité culturelle. Guillem d'Efak vivait presque toujours sur l'île de Majorque, terre de son père, selon laquelle un jour, en passant par l'intérieur de Majorque (nous parlons de l'époque avant le boom touristique), il arriva dans un village rural et comme il avait soif, il entra dans une vieille taverne, demandant un verre à la dame, paysanne et d'un certain âge... La réponse de la dame fut surprenante : "Bonté divine ! Si tu n'avais pas parlé en majorquin, je t'aurais cru noir !".

Parler de diversité, c'est parler d'un phénomène extrêmement diversifié. Si la diversité culturelle, selon l'UNESCO, est le principal patrimoine de l'humanité, de nombreux chercheurs, comme le paléanthropologue catalan Eudald Carbonell, la considèrent comme une condition indispensable à la survie de l'humanité en tant qu'espèce, tout comme la diversité naturelle écologiquement parlant.

Si traditionnellement l'identité était une condition préalable déterminée par les caractéristiques d'un lieu ou d'un groupe humain, aujourd'hui l'identité ne peut être conçue que comme un projet, c'est-à-dire, comme une conséquence ou le résultat de l'interaction, du dialogue et du contact des différentes identités existant dans un lieu donné.

Les stratégies contemporaines de l'approche de la diversité dans le monde occidental montrent un certain épuisement, rendant leurs limites évidentes : le melting pot à l'américaine, le multiculturalisme d'entreprise anglo-saxon et la laïcité républicaine française semblent avoir atteint leurs limites. Ce n'est pas forcément une mauvaise nouvelle, car cela permet de porter un regard neuf sur l'avenir à partir des leçons apprises et, en fin de compte, de réinventer l'approche de la diversité.

Cet exercice, à l'échelle locale et de proximité, exige un engagement envers des stratégies qui ont traditionnellement semblé antagonistes, en essayant dans chaque cas leur articulation la plus appropriée. Il est nécessaire de travailler d'une manière multiculturelle, en valorisant les cultures existantes dans un lieu donné avec les mêmes conditions de possibilités et en même temps il est nécessaire de le faire d'une manière interculturelle, en créant le climat favorable à l'interaction et au dialogue entre les différents groupes humains porteurs des cultures existantes, sans négliger l'engagement à la transculturalité, en respectant le droit de tous les citoyens à construire leur propre identité à partir d'ingrédients aléatoires et hétérogènes. La mosaïque, le kaléidoscope et les dés nous sont donc proposés comme métaphore de trois orientations stratégiques qui, dans le projet territorial, non seulement ne se contredisent pas, mais se complètent de plus en plus.

En bref, toute politique de diversité s'articule entre la sauvegarde de deux droits complémentaires : le droit à la différence, c'est-à-dire le respect et la sauvegarde des modalités existantes pour l'exercice de la citoyenneté, et le droit à l'indifférence, c'est-à-dire le respect et la sauvegarde de l'anonymat, normalement réservé à la majorité, comme condition de la pleine citoyenneté. La langue - ou la culture - peut agir comme un masque, oui, mais aussi comme une garantie du droit à l'indifférence.

Cette diversité, cependant, exige un certain nombre de nouvelles conditions pour sa gouvernance dans des conditions appropriées. En 2005, l'UNESCO a adopté la Convention sur la diversité des expressions culturelles et artistiques, résultat d'une déclaration antérieure rédigée en 2001, qui a depuis lors été ratifiée par plus de 120 États dans le monde, ainsi que par l'Union européenne, ce

qui constitue une obligation légale de se conformer à ses préceptes. Malgré cela, et dix ans plus tard, il est clair que les instruments existants sont parfois trop petits pour leur mise en œuvre globale et parfois trop grands pour leur mise en œuvre locale. Les rapports des États, les rapports mondiaux et les conventions périodiques à ce jour ne reflètent pas toujours la meilleure mise en œuvre possible. En ce qui concerne la société civile, l'existence des Coalitions pour la diversité culturelle, fédérées au niveau international, est également un exemple clair d'une situation excessivement variable, comme cela a été noté dans la tentative infructueuse de fixer un objectif culturel parmi les nouveaux objectifs de développement durable pour l'année 2030. En fin de compte, le dialogue entre l'Agenda 2030, l'Agenda urbain mondial, l'Agenda du changement climatique, l'Agenda 21 de la culture... nécessite également des outils plus sophistiqués pour une nouvelle gouvernance.

Tout ceci requiert de souligner l'importance des entités infra-étatiques, et des pouvoirs régionaux en particulier, en tant qu'acteurs décisifs de ce nouveau gouvernement à "géométrie variable" pour la diversité culturelle. Comment le faire, avec quels cadres généraux, avec quels instruments et sur la base de quelle expérience, est une question sur laquelle les autorités régionales doivent réfléchir et débattre.

Une association régionale de la nature d'ORU Fogar peut être un espace idéal pour ce débat, qui doit être accompagné par l'échange de bonnes pratiques pour favoriser de nouvelles visions et de nouvelles expériences, favorisant la nouvelle gouvernance pour la diversité culturelle que les temps nouveaux exigent de nous.

Le XIXe siècle a vu l'égalité comme une condition de la légitimité des relations entre l'État et la société et ce principe s'est répandue dans le monde occidental. L'égalité, avec la liberté, est donc devenue un nouveau seuil dans l'établissement du statut de citoyenneté. Peut-être qu'aujourd'hui, à l'aube du XXIe siècle, nous pouvons affirmer sans équivoque que cette nouvelle condition de légitimité est le résultat de nouvelles politiques, de politiques en faveur de la diversité, indépendamment de l'existence ou non de situations dérivées d'aspects ethniques, identitaires ou migratoires.



ORU  **FOGAR**
ORGANISATION DES RÉGIONS UNIES